

DU SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PNR DE L'AUBRAC

Séance du Mercredi 10 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq
et le Mercredi 10 décembre
à 9h30

le Bureau du Syndicat Mixte d'Aménagement et de
Gestion du PNR de l'Aubrac, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Nasbinals.



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau du Conseil Syndical	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
115	115	66

Date de la convocation
24/11/2025

N° de la Délibération
20251210SMAG05

Objet de la délibération
Outils financiers pour financer le projet de Maison du Parc (AZ5)

Etaient présents les délégués titulaires suivants : 37

- Pour le collège des Régions : **2**
Martine GUIBERT, C SAHUET
- Pour le collège des Départements : **1**
V FABRE (visio)
- Pour le collège des Communes : **34**
B BASTIDE, P REY, N BATIFOL, M VABRET, C DELMAS, B BANES, G TARAYRE, B BOURSINHAC, J PRADALIER, C VEYRE, P CESTRIERES (visio), B REVEL, C VERLAGUET, R AUGUY, D CASSAGNES, C MARFIN, P HORVILLE, M BORIES, J-P NIEL, C ROUX, C PIGNOL, M CASTAN, E MALHERBE, L MOULIADE, C MALAVIEILLE, E BREZET, V MOURGUES, J-P KIRCHER, E ROUX, A FALCON, Marc GUIBERT, A CHASSANY (visio), V GENDRE, B REMISE

Etaient présents les délégués suppléants suivants : 2

- Pour le collège des Régions : **0**
- Pour le collège des Départements : **0**
- Pour le collège des Communes : **2**
N MOULIN, J-M COMBETTES

Etaient excusés avec pouvoir les délégués suivants : 27

- Pour le collège des Régions : **3**
S SAUTAREL (pouvoir à Martine GUIBERT), E GAZEL (pouvoir à C SAHUET), C CARLES (pouvoir à C SAHUET)
- Pour le collège des Départements : **1**
L SUAU (pouvoir à V FABRE)
- Pour le collège des Communes : **23**
J VALADIER (pouvoir à B BASTIDE), C CORDELIER (pouvoir à C DELMAS), N MOULIADE (pouvoir à P CESTRIERES), J-L MIQUEL (pouvoir C VEYRE), B SCHEUER (pouvoir à P HORVILLE), L PIGEOT (M VABRET), D CAYLA (pouvoir à D CASSAGNES), R CAZARD (pouvoir à D CASSAGNES), J-R CAYZAC (pouvoir à B BOURSINHAC), B BERTY (pouvoir à E MALHERBE), A BLANQUET (pouvoir à L MOULIADE), F SARTRE (pouvoir à C PIGNOL), V GELY (L MOULIADE), S RIEUTORT (pouvoir à C MALAVIEILLE), D JURQUET (pouvoir à E BREZET), M BURDINO (pouvoir à E BREZET), P CHARLEMAGNE (pouvoir à B BASTIDE), G GIRMA (pouvoir à A FALCON), M CHASTANG (pouvoir à Marc GUIBERT), P POUDEVIGNE (pouvoir à B REMISE), D SAINT LEGER (pouvoir à Marc GUIBERT), P BEAUREGARD (pouvoir à V GENDRE), R SALVAN (pouvoir à V GENDRE)

Excuses : 49

- Pour le collège des Régions : **5**
A MAILLOLS, S BERARD, M LACAZE, P MAZET, A GENOLHER
- Pour le collège des Départements : **5**
J-C ANGLARS, V ALAZARD, A CAZARD, C CHARRIAUD, D DELMAS
- Pour le collège des Communes : **39**
C CHAUFFOUR, C CABIROU, J-N BRUGERON, B NAYROLLES, B SABY, P BOULDOIRES, A BRAS, F BAILLY, T PEGORIER, P IGNACE, D FERNANDEZ, E SOULENQ, F BILLON, G FONTUGNE, J-M TARDIEUR, M MALIGES, D LONGEAC, D DOMENICHINI, A BOUARD, M MALGOUYRES, O CHARMAILLAC, C GROLIER, X POUDEVIGNE, J FERRIER, J-L VAYSSIER, A BOUCHARD, C MALZAC, S MEISSONNIER, A FELGEIROLLES, J PIC, C FINES, T PIGNIDE, C HUGON, C BOULLE, J-C HERTZOG, J CHALMETON, R SEGUIN, R BOUDON, J GROS

Quorum :

Le quorum est fixé statutairement à la moitié plus un des délégués avec voix délibérative présents ou représentés.

Présence et représentation : **66** membres sur **115**

Le Quorum est atteint

Président la séance : Bernard BASTIDE - Président

Secrétaire : Marc GUIBERT – Vice-Président

Etaient présents avec voix consultative :

C MOURETON (visio)

Outils financiers pour financer le projet de Maison du Parc (AZ5)**Rapporteur :** B BASTIDE, Président / O GUIARD, Directeur**Le projet de rénovation de la Maison du Parc**

Le projet de rénovation de la Maison du Parc comprend l'acquisition de l'hôtel des montagnes (acheté au Syndicat des Communes de l'Aubrac Aveyronnais en 2024) et les travaux de réhabilitation du bâtiment : surface réhabilitée de 450 m², aménagement d'une vingtaine de postes de travail (essentiellement des postes flexibles en espaces partagés) et de salles de réunion.

A ce jour, Les principales subventions ont été engagées par les divers financeurs et le chantier a pu démarrer. Le budget réactualisé a été établi comme suit :

Dépenses HT		Recettes	
Acquisition	190 000 €	Région Occitanie	1 050 000 €
Frais de notaire	3 700 €	Région AURA	250 000 €
Montant des travaux (marché de 16 lots)	1 660 048 €	Etat FNADT	300 000 €
Menuiseries intérieures (estimation)	91 655 €	Région Fonds chaleur	21 370 €
Honoraires maîtrise d'œuvre	148 000 €	ADEME	48 967 €
TVA	375 449 €	Département Aveyron	150 000 €
		Département Lozère	120 000 €
		Département Cantal	50 000 €
		Etat DRAC (sur toiture)	11 384.65 €
		Autofinancement (dont FCTVA)	467 130.35 €
Total	2 468 852 €		2 468 852 €

Emprunt long terme

L'autofinancement est assuré en majeure partie par le FCTVA correspondant aux dépenses réalisées en 2025 et 2026. Il doit être complété par emprunt long terme d'un montant estimé à 130 000 €. Ce montant pourra être affiné au 1er trimestre 2026 pour tenir compte d'éventuels imprévus de chantier et du taux de FCTVA qui sera effectivement applicable.

Besoins de court terme en trésorerie

Le croisement du calendrier prévisionnel des paiements aux entreprises et des échéances également prévisionnelles des versements (acomptes et soldes) des différentes subventions met en évidence :

- Un besoin de trésorerie immédiat, atteignant près de 800 k€ dès janvier 2026
- Un besoin maximal d'environ 1,4 M€ en juillet 2026
- Un besoin moindre d'environ 1,1 M€ en janvier 2027
- Un besoin relictuel d'environ 300 k€ en janvier 2028 s'éteignant en mars 2028.

Consultation des organismes bancaires

Une consultation est engagée auprès de différents organismes bancaires pour sélectionner la meilleure offre comprenant :

- Un outil court terme (prêt relais ou ligne de trésorerie) d'un montant de 1400 000,00 € d'une durée minimale de 12 mois et renouvelable . Cet outil doit permettre de prendre le relais en termes de trésorerie des versements des subventions attendues dès le mois de Janvier 2026.
- Un emprunt long terme sur au moins 20 ans, destiné à compléter le plan de financement de l'investissement et dont le montant, estimé à date à 130 000 €, pourra être affiné au 1^{er} trimestre 2026

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, et aux vues de la comparaison des offres reçues, il est proposé aux membres de l'Assemblée délibérante :

- d'autoriser le Président du SMAG du PNR de l'Aubrac à retenir la meilleure offre dans le cadre de la consultation en cours pour les deux outils financiers liés au projet de rénovation de la Maison du Parc, à savoir :
 - un emprunt court terme (crédit relais / ligne de trésorerie) de 1 400 000.00 €
 - un emprunt à long terme sur 20 ans au moins d'un montant estimé de 130 000.00 € et qui pourra être précisé au 1^{er} trimestre 2026

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, les membres de l'Assemblée délibérante procèdent au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Votants	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés Nb	POUR			CONTRE		
								Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Collège des Régions	45,00%	10	4,50%	5	0	0	5	5	22,50%	45,00%	0	0,00%	0,00%
Collège des Départements	30,00%	7	4,29%	2	0	0	2	2	8,57%	30,00%	0	0,00%	0,00%
Collège des Communes et CC	25,00%	98	0,26%	59	0	0	59	59	15,05%	25,00%	0	0,00%	0,00%
TOTAL	100,00%	115		66	0	0	66	66	46,12%	100,00%	0	0,00%	0,00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

L'Assemblée délibérante, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs :

- autorise le Président du SMAG du PNR de l'Aubrac à retenir la meilleure offre dans le cadre de la consultation en cours pour les deux outils financiers liés au projet de rénovation de la Maison du Parc, à savoir :
 1. l'offre du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées pour l'outil à court terme servant à financer l'arrivée des recettes programmées :
 - Montant : 1 400 000.00 € (Montant limité au total des subventions et/ou FCTVA accordées attendu
 - Durée : 24 mois
 - Taux : 2.96 %
 - Taux variable indexé sur l'EURIBOR 3 Mois instantané flooré + marge de 0.90% soit au jour de la proposition : 2.96%
 - Lors du calcul des intérêts, si l'index est négatif, celui-ci est ramené à 0, seule la marge est prise en compte dans le calcul des intérêts.
 - Périodicité de paiement des intérêts : Trimestrielle par la procédure du débit d'office
 - Modalités de tirage : Mise à disposition par crédit d'office sous 48h ouvrés auprès du Service de Gestion Comptable d'Espalion
 - Modalités de remboursement :
 - Amortissement anticipé au fur et à mesure des encaissements de subventions et/ou FCTVA, sans frais à l'initiative de l'emprunteur
 - OU
 - Capital réglé par débit d'office au terme des 24 mois
 - Frais de dossier : 300.00 € si le prêt est inférieur à 150 k€, Si prêt > à 150 k€ alors 0.20%
 2. l'offre de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts) pour l'outil à long terme sur au moins 20 ans, destiné à compléter le plan de financement de l'investissement et dont le montant, estimé à date à 130 000 €, pourra être affiné au 1er trimestre 2026
- autorise le Président du SMAG du PNR de l'Aubrac à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en place de ces outils ;
- prend l'engagement, au nom du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible ;
- prend l'engagement pendant toute la durée des emprunts, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer, chaque mois le paiement des intérêts, à l'échéance le remboursement du capital ;
- confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Président pour la réalisation des emprunts, la signature des contrats de prêt à passer avec les prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Le Président
Bernard BASTIDE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, et an susdits.
Pour extrait certifié conforme, au registre sont les signatures

Parc naturel regional de l'Aubrac
AUBRAC - 7920 Rte d'Aubrac
12470 ST CHELY D'AUBRAC
Tel : 05 65 48 19 11
www.parc-naturel-aubrac.fr
SIRET : 200 048 692 000 12

